AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-8-77136911

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 100 (18ème envoi de 1977) - 4 Août 1977

/V I G N E/

La situation phytosanitaire du vignoble de la Circonscription est mauvaise dans son ensemble mais cependant avec d'importantes différences entre parcelles ou secteurs voisins.

Le débourrement précoce puis les graves gelées du printemps ont amené dans les vignes, parfois sur une même souche, la formation d'une végétation très variable. Actuellement, on peut trouver sur chaque cépage des grappes au début de la véraison (résistantes au Mildiou) et d'autres encore éloignées de ce stade.

- Mildiou :

La contamination du vignoble a encore progressé à la faveur des pluies de la fin juillet et les taches sur feuilles sont apparues et continuent à apparaître, alors que les attaques au niveau des grappes se poursuivent, notamment sur celles encore éloignées du stade de véraison (vignes en côteaux notamment).

Il est donc nécessaire d'appliquer un nouveau traitement général en donnant la préférence à un produit à longue persistance d'action.

- Black-rot :

Rappelons que les attaques sur grappes peuvent se produire au-delà de la véraison, jusqu'à la récolte. Le traitement conseillé contre le Mildiou sera également efficace contre le Black-rot. Dans les foyers de cette maladie, veiller au respect des doses prescrites, celles-ci étant parfois plus élevées que celles nécessaires pour combattre le Mildiou.

- Oïdium :

Ce champignon se rencontre fréquemment et s'installe au niveau des grappes. Surveiller les vignes et intervenir par poudrage le cas échéant.

- Pourriture grise (Botrytis cinerea) :

Dans les parcelles sensibles, notamment sur Mauzac dans le Tarn, nous rappelons que, selon la méthode actuellement admise, un traitement spécifique doit être placé au stade du début de la véraison.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher :

Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 16 août : Traiter entre le 7 et le 9 août avec un produit à base soit de mévinphos (50 g de m.a./hl), soit de dichlorvos (125 g de m.a./hl).

2.- Variétés à récolter après le 24 août : Traiter avec l'un des produits homologués contre la Tordeuse orientale du pêcher autres que le mévinphos et le dichlorvos.

P.1129

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Carpocapse des pommes et des poires :
Le premier vol est terminé et le deuxième commence à peine. Dans les vergers sensibles, attendre pour intervenir.

/CULTURES LEGUMIERES/

Melon :

- Oïdium : continuer la lutte sur les cultures tardives (voir bulletin N° 97).

- Cladosporiose et Anthracnose : les pluies du 27 au 31 juillet ont été favorables à ces champignons. Si une période de pluies prolongées est annoncée, appliquer un nouveau traitement sur les cultures tardives.

Pommes de terre :

Dans les cultures à végétation tardive (Aveyron, région de St-Gaudens), appliquer un nouveau traitement si des pluies sont à craindre.
Dans les cultures atteintes, dont la tubérisation est déjà bonne, il est prudent d'effectuer un défanage en utilisant l'un des produits suivants :

- chlorate de soude (20 à 30 kg/ha, selon le développement de la végétation) ;
- diquat (Réglone) à 0,6 à 1 kg de m.a./ha (3 à 5 litres de Réglone) ;
- dinosèbe ou D.N.B.P., s'emploie en association avec du fuel. Certaines spécialités sont prêtes à l'emploi (Dinofane, Superfanox).

La dose d'emploi est de 2 à 3 kg de dinosèbe à l'hectare avec 25 litres de fuel (sauf pour les spécialités prêtes à l'emploi). Il est indispensable de bien mouiller (1.000 litres/hectare sont un minimum).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.